



Lyon, le 9 avril 2009

## Assemblée Générale Mixte du vendredi 24 avril 2009 Rapport Annuel 2008

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2009 et du Document de Référence 2008.

### ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 2009

GL events informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte se tiendra à Lyon, **le vendredi 24 avril 2009 à 9H30 à la Cité Centre de Congrès de Lyon**, Salle Saint-Clair, 50, quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon.

L'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 20 mars 2009 et son avis rectificatif publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoire du 3 avril 2009 contiennent l'Ordre du Jour, le projet des résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Ces avis ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.gl-events.com>.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, CM-CIC Securities, Département Emetteurs, 6 avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier, teneur de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un formulaire unique de vote par correspondance et de procuration est tenu à la disposition des actionnaires, au siège social de la société à l'attention de Monsieur Erick ROSTAGNAT ou à CM-CIC Securities, Département Emetteurs, 6 avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09, ou peut être demandé par lettre simple, fax ou courrier électronique. Il sera fait droit à toute demande reçue ou déposée au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ces formulaires ne seront pris en considération que si ces derniers, dûment complétés et signés, sont parvenus au siège social de la société à l'attention de Monsieur Erick ROSTAGNAT ou à CM-CIC Securities, trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur devront accompagner leur formulaire de l'attestation de participation délivrée par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier, teneur de leur compte titre.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Conformément aux dispositions légales, le texte des résolutions proposées à l'adoption de l'assemblée générale et les documents prévus par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société pendant le délai réglementaire à compter de la convocation de l'assemblée générale.

Les modalités de participations et de vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour la réunion de l'assemblée générale mixte. Aucun site visé à l'article R 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Les questions écrites que les actionnaires peuvent poser avant l'assemblée doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

## **RAPPORT ANNUEL 2008**

Le Rapport Annuel 2008, valant Document de Référence, a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2009. Il est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site Internet <http://www.gl-events.com>) et sur le site Internet de l'AMF.

Le Document de Référence intègre notamment le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, les rapports des Commissaires aux Comptes, les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat d'actions, le document annuel d'information ainsi que les informations relatives aux honoraires des Commissaires aux Comptes.

### **Prochain rendez-vous :**

Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre, le 21 avril 2009, après Bourse

#### **Relations Investisseurs**

Erick ROSTAGNAT  
Tel: +33 (0)4 72 31 54 20  
[infos.finance@gl-events.com](mailto:infos.finance@gl-events.com)

#### **Relations Presse**

Stéphanie STAHR  
Tel: +33 (0)1 45 96 77 83  
[stahrst@cmcics.com](mailto:stahrst@cmcics.com)

**ISIN FR0000066672 - Bloomberg GLO FP - Reuters GLTN.PA - FTSE 581**